
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

ABSENCES :

Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 059

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Un agent de police du poste de quartier 3 présente divers points d'information concernant les activités des dernières semaines en matière de prévention et communautaire.

Questions du public

Début 19 h 34

- Michael Kusalic

Travaux de reconstruction sur l'avenue Charron – suivi.

Fin 19 h 38

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune intervention.

CA18 28 060

Adopter le procès-verbal du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 5 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714013

CA18 28 061

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 22 janvier 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mercredi 21 février 2018;
- D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du vendredi 23 février 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 28 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714015

CA18 28 062

Approuver le paiement de 11 253,18 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie AECOM, pour la fourniture d'une ressource professionnelle à la division de l'urbanisme, permis et inspection, à l'automne 2017.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver le paiement de 11 253,18 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie AECOM, pour la fourniture d'une ressource professionnelle à la division de l'urbanisme, permis et inspection, à l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187576005

CA18 28 063

Accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 809, anciennement le 190 rue Joly, d'une superficie de 1161,3 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter l'acquisition, pour la somme de 1\$, du lot 4 589 809, anciennement le 190 rue Joly, d'une superficie de 1161,3 m², dans le cadre du décret 777-2017 relatif aux inondations du printemps 2017 et de mandater la direction afin de prendre les mesures nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187576006

CA18 28 064

Autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division, culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer la convention à intervenir avec "À Coeur Ouvert" pour le programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser Monsieur Roch Langelier, chef de division/culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens par intérim à signer la convention à intervenir avec l'organisme *À Coeur Ouvert*, relativement au programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2018 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés couvrant la période du 1^{er} mars au 30 septembre

2018;

De verser une contribution maximale de SOIXANTE-SEPT MILLE DOLLARS (67 000 \$) moins la subvention 2018 du programme PALÎM;

De procéder au paiement de ces dépenses comme suit :

- Un premier versement de 33 500 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- Le second sur présentation du rapport d'étape, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour la balance du montant maximal moins la subvention du programme PALÎM accordé à l'Organisme.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1182858007

CA18 28 065

Acheter une publicité au montant de 100 \$ dans le programme de la soirée spectacle 2018 au profit d'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'octroyer un montant de 100 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) à titre de contribution financière.
- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187808008

CA18 28 066

Adopter la Politique de développement social "Montréal de tous les possibles"

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1182858006

CA18 28 067

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2018 afin de remplacer la date du 2 avril 2018 par celle du 3 avril 2018

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2018 afin de remplacer la date du 2 avril 2018 par celle du 3 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1182714006

CA18 28 068

Autoriser une dépense de 15 049,08 \$, t.t.i., auprès de la compagnie Alary sport, pour l'achat d'une embarcation destinée à faciliter les opérations des travaux publics en cas d'inondations ou pour toute autre requête relative aux services à proximité des cours d'eau.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 15 049,08 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une embarcation;
2. D'acheter l'embarcation à Alary Sport;
3. D'approuver un virement budgétaire au règlement 0815-003, d'un montant de 14 000 \$;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1187784002

CA18 28 069

Mandater la direction des infrastructures de la ville de Montréal afin de rendre publique les rues Sainte-Famille, Lakeside et Elmridge.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De mandater la direction des infrastructures de la ville de Montréal afin de rendre publique les rues Sainte-Famille, Lakeside et Elmridge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1187576007

CA18 28 070

Autoriser une dépense additionnelle de 278.99 \$, taxes incluses à la compagnie Kronos pour le paiement de frais de transport et manutention relié à l'achat de 4 machines poinçon

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 278,99 \$ taxes incluses à la compagnie Kronos, pour le paiement de frais de transport et manutention relié à l'achat de 4 machines poinçon;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1187053005

CA18 28 071

Règlement visant la modification de deux numéros civiques sur la rue Laniel.

La conseillère madame Suzanne Marceau donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera présenté un règlement visant la modification de deux numéros civiques sur la rue Laniel.

40.01 1187576008

CA18 28 072

Règlement visant la modification du règlement sur les PIIA afin de mieux contrôler les opérations cadastrales dans les mosaïques de milieux naturels et dans l'écoterritoire.

Le conseiller monsieur Yves Sarault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera présenté un règlement visant la modification du règlement sur les PIIA afin de mieux contrôler les opérations cadastrales dans les mosaïques de milieux naturels et dans l'écoterritoire.

40.02 1187576009

CA18 28 073

Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000\$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0818-001

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 750 000 \$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0818-001" et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.03 1182714007

CA18 28 074

Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002 " et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.04 1182714008

CA18 28 075

Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003" et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.05 1182714009

CA18 28 076

Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement 0818-004.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement 0818-004 " et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.06 1182714010

CA18 28 077

Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0818-005.

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0818-005 " et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.07 1182714011

CA18 28 078

Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006 " et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.08 1182714012

CA18 28 079

Accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boisson pour leurs activités 2018.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons pour leurs activités.

DATES	ÉVÉNEMENTS	DATES DE REMISE EN CAS DE PLUIE
1 juin	Rolland Garros/Vin et fromage	Salle du centre socioculturel
13 juillet	Coupe Davis/Soirée pizza	14 juillet
3 août	Tournoi Mexicain/Nachos	4 août
24 août	Coupe Île-Bizard/Épluchette de blé d'inde	25 août
1 ^{er} septembre	Finales de la Coupe Hopman/Dips Australien	2 septembre
21 septembre	Soirée méchoui /Halloween	22 septembre

Les tournois doubles nécessitent une dérogation au couvre-feu dans les parcs et l'ensemble des activités exige un permis pour servir et/ou vendre des boissons alcoolisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1182858003

CA18 28 080

Accepter un paiement de 60 852,50\$ aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur des lots 1 843 926 et 1 843 929 (boul. Gouin O. et place Laframboise) et du lot 1 843 919 (boul. Gouin O. et rue Laniel) du cadastre du Québec, en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Que soit accepté un paiement de 60 852,50\$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur des lots 1 843 926, 1 843 929 (boul. Gouin O. et place Laframboise) et 1 843 919 (boul. Gouin O. et rue Laniel), conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1183294006

CA18 28 081

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1070, Bellevue, sur le lot 5 376 934 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 1070, rue Bellevue, sur le lot no 5 376 934 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187905001

CA18 28 082

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser un revêtement extérieur autre que celui autorisé à la résolution no CA16 28 0163 le 6 juin 2016 pour la construction neuve d'une résidence unifamiliale à l'adresse sise au 882, 4e avenue du lot no 5 686 629 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, un revêtement extérieur autre que

celui autorisé à la résolution numéro CA16 28 0163 pour la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 882, 4^e Avenue, sur le lot 5 686 629 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1187905002

CA18 28 083

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 954, 2^e avenue, sur le lot 4 589 513 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 954, 2^e avenue, sur le lot 4 589 513 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1187905003

CA18 28 084

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 4, rue Émile, sur le lot 6 151 799 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 4, rue Émile, sur le lot 6 151 799 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1187905004

CA18 28 085

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 15 221, Place Bellerive sur le lot no 1 843 991 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 15 221, Place Bellerive, sur le lot 1 843 991 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1187905005

CA18 28 086

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser la construction d'un projet immobilier constitué de résidences unifamiliales contiguës sur la propriété à l'adresse sise au 15 489, boulevard Gouin Ouest composée des lots 1 843 926 et 1 843 929 du cadastre du Québec et sur la propriété sise sur le boulevard Gouin Ouest à l'angle de la rue Laniel composé du lot no 1 843 919.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction de 15 résidences unifamiliales contiguës sur la propriété sise au 15 489, boulevard Gouin Ouest à l'angle de la rue Saint-Antoine composée des lots 1 843 926 et 1 843 929 du cadastre du Québec en projet intégré et la construction de deux (2) unifamiliales jumelées et quatre (4) unifamiliales contiguës sur la propriété sise sur le boulevard Gouin Ouest à l'angle de la rue Laniel composé du lot numéro 1 843 919 du cadastre du Québec en projet intégré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1187905006

CA18 28 087

Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone R1-237.

Le conseiller monsieur Yves Sarault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera présenté un règlement visant à modifier le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone R1-237.

40.17 1187905007

CA18 28 088

Modification du règlement de zonage CA28 0023 afin de permettre les logements supplémentaires pour toutes les résidences unifamiliales.

Le conseiller monsieur Yves Sarault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 afin de permettre les logements supplémentaires pour toutes les résidences unifamiliales.

40.18 1187576010

CA18 28 089

Procéder à l'embauche d'un coordonnateur de la sécurité publique à l'Arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une période de 12 mois.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement approuve l'embauche de Monsieur Vincent Harvey, à titre de coordonnateur de la sécurité publique pour l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période de 12 mois à compter du 31 mars 2018;

Que la rémunération annuelle fixée est établie selon le groupe de traitement de l'emploi de coordonnateur - sécurité publique (emploi # 301730).

Que monsieur Vincent Harvey soit assujéti à la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des cadres contractuels;

Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1184066002

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Février 2018
- Liste des bons de commande approuvés – Février 2018
- Suivi budgétaire dépenses – Février 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Février 2018;
- Virements budgétaires – Février 2018.;
- Virements PTI – Février 2018;
- Liste des permis émis – occupation – Février 2018;
- Liste des permis émis – construction – Février 2018;
- Liste des permis émis – lotissement – Février 2018;
- Décision de la Commission municipale du Québec datée du 15 février 2018.

60.01

CA18 28 090

Règlement CA28 0023-19-1 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës

- De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 1er mars 2018 concernant le Règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à même une partie de la zone C1-344, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës - Règlement CA28 0023-19-1;

- Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 1er mars 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter était de 175, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 28. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement CA28 0023-19-1 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

60.02 1182714004

La conseillère, Mme Suzanne Marceau présente une motion pour la tenue d'une consultation publique avant la mise en place du projet pilote de fermeture du chemin Camilien-Houde. Cette motion n'est appuyée par aucun conseiller par conséquent elle n'est pas adoptée.

65.01 1182714014

Période de questions du public

Début 20 h 04

- Robert Cadieux

Nettoyage de fossé sur la rue Joly;
Guide distribué aux citoyens concernant les inondations.

- Madame Martha Bond

Complément d'information sur l'item 40.10 frais de parc;
Problèmes liés au projet de construction sur le terrain de l'ancien restaurant Tevere à Sainte-Geneviève (déneigement, nombre d'unités d'habitation, stationnement)

Fin 20 h 17

70.01

CA18 28 091

Levée de la séance

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 5 mars 2018, à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018.